

Loi de programmation

Les ambiguïtés du budget militaire

Intégrer ou pas les pensions dans les crédits militaires pour tenir l'objectif de 2 % du PIB à l'horizon 2025, telle est la question



Mécomptes publics, François Ecalle

Les crédits de paiement affectés aux dépenses militaires dans la loi de finances pour 2019 s'élèvent à 35,9 Mds€. C'est exactement le montant inscrit dans la loi de programmation militaire du 13 juillet 2018, qui est donc strictement respectée.

Cette loi de programmation a pour ambition de porter l'effort budgétaire consacré à la Défense nationale jusqu'à 2,0 % du PIB, conformément à l'objectif fixé par l'Otan à ses membres et repris par le président de la République. À cette fin, elle prévoit que les crédits militaires passeront de 35,9 Mds€ en 2019 à 44,0 Mds€ en 2023.

Cependant, que l'on retienne les prévisions macroéconomiques du gouvernement publiées en 2018 ou celles publiées en 2019, un montant de 44,0 Mds€ en 2023 ne représentera que 1,6 % du PIB, loin de l'objectif de 2,0 %.

La loi de programmation ne prévoit certes d'atteindre cet objectif qu'en 2025, et une actualisation de la trajectoire financière pour la prolonger jusqu'à cet horizon est annoncée pour 2021. Le rapport annexé à la loi de programmation laisse penser que les crédits pourraient être plus fortement augmentés en 2024 et 2025 pour atteindre 50 Mds€ en 2025. Ce montant ne représenterait toutefois que 1,7 % du PIB de 2025.

Objectif de l'Otan

On pourrait en conclure que la France ne respectera pas l'objectif de 2,0 % du PIB fixé par l'Otan malgré les engagements pris par le président de la République. En fait, il sera respecté parce que l'Otan intègre, curieusement, les pensions dans les crédits militaires, et elles sont de l'ordre de 0,3 à 0,4 % du PIB en France. Dans un rapport publié en 2017, la Cour des comptes observe même que la France a déjà atteint cet objectif de 2,0 % du PIB si on inclut dans le budget des Armées non seulement les pensions mais aussi les dépenses consacrées par la gendarmerie à ses missions militaires.

Se donner comme objectif de porter les crédits militaires au sens de l'Otan à 2,0 % du PIB en 2025 n'a donc guère de sens puisqu'il peut être considéré comme déjà atteint, et qu'il suffit désormais de faire croître les crédits comme le PIB. Ce n'était probablement pas ce que souhaitaient les Armées, dont l'objectif était plus vraisemblablement de porter à 2,0 % du PIB les crédits hors pensions (34,2 Mds€, soit 1,5 % du PIB en 2017), les seuls qui soient vraiment utiles pour assurer la défense aujourd'hui.

C'est certes une bonne nouvelle pour les finances publiques et il n'est peut-être pas nécessaire de porter les crédits militaires hors pensions à 2,0 % du PIB, mais la Défense nationale est trop importante pour entretenir de telles ambiguïtés budgétaires.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 10/07/2019

Catégories :

Economie / Politique / Affaires publiques / Mécomptes publics /